

Nancy, le 1^{er} septembre 2020

Inspection de
l'Éducation Nationale
du second degré

Secrétariat :
03.83.86.22.63
Mél :
ce.ien2d@ac-nancy-metz.fr

CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

De
Monsieur Philippe Carlus
Madame Valérie Leblond
Monsieur Josselin Lemaire
Et Madame Florence Vernet
Inspecteurs de l'Éducation Nationale
du second degré

à

Mesdames et Messieurs les DDPFT,
Mesdames et Messieurs les Professeurs d'Économie-gestion
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Partie commune

Nous remercions l'ensemble des professeurs et CPE pour leur implication et pour la qualité et l'efficacité du travail mené pendant la période de continuité pédagogique. Cette période singulière, qui a réaffirmé la place essentielle de l'École, nous amène à définir certaines priorités pour cette rentrée.

Tout d'abord il est essentiel d'identifier l'ensemble des compétences acquises par les élèves durant la période du confinement ainsi que leurs besoins. Pour vous aider à appréhender cet enjeu primordial de prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et organiser l'enseignement en début d'année, vous pourrez vous appuyer sur les évaluations nationales et les outils de positionnement, ainsi que sur les évaluations diagnostiques et formatives dont vous pourrez avoir l'initiative. Après plusieurs mois d'éloignement des salles de classe pour certains élèves, la question de l'évaluation sommative mérite, en ce début d'année, une vigilance particulière et une progressivité dans sa mise en œuvre.

D'autre part, si la période du confinement a accentué les écarts entre élèves et engendré le décrochage de certains, la majorité d'entre eux a continué d'apprendre. Vos nombreux témoignages font précisément état de l'investissement et de l'autonomie d'élèves que l'on pensait éloignés des préoccupations de l'École. Il s'agit maintenant de capitaliser les nouvelles compétences acquises pour soutenir la motivation et l'implication de tous. Chaque discipline ou domaine peut également contribuer à conforter ces compétences fondamentales, tout en conservant son identité.

L'accompagnement personnalisé est donc une priorité, notamment au CP, en 6^{ème}, en CAP et en Seconde, sous quelque forme que ce soit. Ainsi au collège, le dispositif « Devoirs faits » est déclenché le plus rapidement possible et mis au service du plus grand nombre.

Enfin, il faut garder à l'esprit la possibilité de modalités particulières d'enseignement imposées par la situation sanitaire. Il s'agit donc d'interroger collectivement les pratiques et d'anticiper les points des programmes et des référentiels qui pourront être dispensés en présentiel ou à distance, dans le cadre d'un système de formation hybride le cas échéant.

Dans ce contexte, les corps d'inspection et la formation continue des enseignants vous accompagnent dans l'évolution de vos pratiques professionnelles, en particulier dans la mise en œuvre des réformes et l'aide à l'analyse de vos pratiques.

Nous souhaitons à chacune et chacun une excellente année scolaire.

Les IA-IPR et les IEN2D de l'académie de Nancy-Metz

Chères collègues, chers collègues,

En cette rentrée scolaire 2020, nous souhaitons tout d'abord vous remercier pour votre engagement et votre professionnalisme dans l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours de professionnalisation. Votre implication pendant la période de fermeture administrative des établissements a notamment permis à de nombreux jeunes de garder le contact avec l'École, de poursuivre leur formation et de se présenter à l'examen auquel ils se sont préparés. Nous vous encourageons à maintenir la dynamique engagée.

Cette lettre est aussi pour nous l'occasion de souhaiter la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie de Nancy-Metz et de féliciter les onze lauréats de concours.

Nous tenons également à remercier Nadège FAGNONI et Isabelle HUSSON pour leur professionnalisme et leur remarquable implication dans les missions d'inspection confiées lors de l'année scolaire 2019/2020. Nous avons le plaisir de vous informer que Valérie LEBLOND et Josselin LEMAIRE intègrent le corps d'inspection économie-gestion. La répartition des filières est la suivante :

Philippe CARLUS	Gestion - Administration / Économie-gestion dans les secteurs de la production
Valérie LEBLOND	Transport - Logistique / Métiers de la sécurité
Josselin LEMAIRE	Commerce - Vente - Métiers de l'accueil / SEGPA Vente Distribution Logistique
Florence VERNET	Alimentation / Hôtellerie - Restauration / Fleuristerie

Cette lettre a pour objectif de rappeler les priorités nationales, de faire un point sur l'actualité du champ économie-gestion et de donner des axes de travail pour l'année 2020/2021.

1. ACTUALITES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

1.1. Nouveaux référentiels

Lors de cette rentrée trois nouveaux référentiels entrent en vigueur :

- [CAP Équipier Polyvalent de Commerce \(EPC\)](#) en remplacement des six CAP des métiers du commerce et de la vente (ECMS, VMPA, EVS options A, B, C et LPP),
- [BCP Organisation de Transport de marchandise \(OTM\)](#) en remplacement du BCP Transport,
- [BCP Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités \(AGOrA\)](#) en remplacement du BCP Gestion Administration.

Nous vous rappelons que chaque niveau de diplôme dispose désormais d'une grille horaire commune. Les arrêtés du 21 novembre 2018 relatifs aux grilles horaire des [CAP](#) et des [BCP](#) ont été publiés au JO du 20 décembre 2018.

1.2. Poursuite de la mise en œuvre de la TVP

1.2.1. Les familles des métiers

Le concept de familles des métiers a été introduit lors de l'année scolaire 2019-2020. Chaque famille regroupe des compétences professionnelles communes aux spécialités de baccalauréat qui la composent.

Elles offrent un cadre sécurisant qui permet aux jeunes en classe de seconde d'amorcer une professionnalisation, de découvrir l'éventail de métiers constituant la famille et d'engager une réflexion sur leur projet professionnel comme sur leur parcours de formation. Les élèves déjà déterminés pourront consolider leur choix, les autres auront l'opportunité de se diriger vers une spécialité de la famille correspondant le mieux à leurs aspirations. Les familles de métiers offrent ainsi aux jeunes et à leurs responsables légaux une meilleure visibilité de l'offre, une orientation progressive et personnalisée.

Le champ économie-gestion accueille deux nouvelles familles à la rentrée scolaire 2020-2021. Les familles sont construites selon des philosophies différentes répondant à la nature des métiers qui les composent. En conséquence, une nouvelle organisation pédagogique est à construire pour chacune d'entre elles.

○ Famille des métiers de l'alimentation

La classe de seconde de la famille des métiers de l'alimentation doit permettre aux élèves concernés, d'une part de conforter ou d'infléchir leur parcours de formation au sein d'une même famille de métiers et d'autre part, d'acquérir des compétences professionnelles communes aux baccalauréats Boulanger-Pâtissier, Boucher-Charcutier-Traiteur et Poissonnier-Écailler-Traiteur. Ainsi au travers d'activités diverses de formation, les élèves vont pouvoir découvrir les produits et les métiers de la famille. Les professionnels de ce secteur allient culture de l'authentique et terroirs, tradition et modernité grâce à leurs savoir-faire reconnus. Ainsi les productions communes identifiées dans le [vadémécum de la famille des métiers](#) sont désormais le point d'ancrage sur lesquelles s'appuyer dans les contextes propres à chaque établissement. Nous vous invitons à vous référer aux outils et informations disponibles sur le [site national des métiers de l'alimentation](#) et sur le [site académique](#).

- **Famille des métiers de l'hôtellerie-restauration**

L'évolution des habitudes de consommation en matière de restauration et l'élévation de l'exigence de la clientèle invite les professionnels à proposer une offre davantage personnalisée, nécessitant des compétences plus polyvalentes. La classe de Seconde famille des métiers de l'hôtellerie-restauration offre alors aux élèves une organisation des enseignements abordant les compétences communes, transversales et les compétences spécifiques à chaque métier dans l'objectif d'un choix éclairé du parcours de formation. Le [vadémécum de la famille des métiers](#) propose le découpage des deux référentiels en 5 pôles dont 3 communs aux deux formations : Cuisine et Commercialisation et service en restaurant, pouvant servir de guide pour la construction des progressions pédagogiques. Vous pouvez consulter les informations et outils sur le [site national de l'hôtellerie-restauration](#) et sur le [site académique](#)

- **Famille des métiers de la relation client**

L'organisation pédagogique doit permettre l'exploration au travers de scénarii, de situations professionnelles permettant à l'élève de découvrir les métiers de la relation clients ou usagers. La relation clients peut être définie comme l'ensemble des échanges établis entre une organisation et son public via la totalité des canaux et des modes de communication disponibles. Cette définition implique une mise en situation professionnelle autour d'une communication physique, vocale ou digitalisée. Nous invitons les équipes à se référer au [vadémécum de la famille des métiers](#).

- **Famille Gestion Administrative Transport Logistique (GATL)**

La famille GATL conserve son appellation. Elle est constituée, dès cette rentrée, des baccalauréats professionnels AGOrA, OTM et Logistique. En référence à la particularité de cette famille, dont les métiers interviennent ensemble, conjointement ou successivement, dans la réalisation d'opérations, les compétences communes constituent plus une convergence pédagogique qu'un programme de la classe de seconde. Cette organisation implique une ingénierie pédagogique essentiellement axée sur des scénarii ou des situations professionnelles simples. Nous invitons les équipes à se référer au nouveau [vadémécum de la famille des métiers](#).

Ainsi, l'équipe enseignante s'attachera à établir une stratégie de formation correspondant aux compétences de la spécialité du référentiel du baccalauréat préparé, tout en veillant à ce qu'elle coïncide avec les cinq compétences communes, accompagnée d'une acculturation aux autres métiers de la famille.

1.3 La semaine de valorisation de la voie professionnelle

La semaine de « la valorisation de la voie professionnelle » initiée en février dernier a connu un vif succès et s'est imposée comme une vitrine de l'excellence de vos enseignements. Le dispositif est reconduit cette année du 16 au 20 novembre 2020. Vous avez été les artisans de ce succès par vos nombreuses contributions et avez su mettre en avant les productions de vos élèves. Nous comptons sur votre concours pour renouveler cette enrichissante expérience.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

2.1 Les chargés de mission de l'inspection

Le pilotage des filières est réalisé avec l'appui des chargés de mission. Ils sont un relais pour les inspecteurs et sont pour vous des personnels ressources.

Sandrine SIES	Filière Gestion-administration	Isabelle HUSSON	SEGPA VDL Filière Transport - Logistique
Sandrine MULLET	Discipline Économie-gestion en section industrielle	Johnny EISENHAUER	Filière Commerce - Vente
Estelle PAZZAGLIA	Filière Hôtellerie-restauration	Franck FRISON	Filière Commerce - Vente
Sébastien LOUIS	Filière Alimentation		

2.2 Rendez-vous de carrière et accompagnement

- **Les rendez-vous de carrière**

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), l'observation et l'appréciation des pratiques prendront appui sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

Nous vous invitons à consulter [le guide du rendez-vous de carrière](#), et vous encourageons à compléter le [document de référence de l'entretien](#). A cette fin, nous vous rappelons l'importance d'actualiser, sur le portail I-prof, votre CV et de mettre en valeur vos actions pédagogiques spécifiques.

Nous vous informons que les rendez-vous de carrière qui n'ont pu être honorés pendant l'année 2019-2020 seront reportés au cours du premier trimestre de cette année scolaire.

Conformément au protocole PPCR, l'accompagnement pédagogique des enseignants non éligibles cette année au rendez-vous de carrière pourra se réaliser lors de visites conseil. Dans cette hypothèse vous en serez informés par voie hiérarchique.

- **La formation des personnels enseignants**

La formation continue se poursuit malgré la situation sanitaire particulière grâce aux dispositifs existants et hybrides déployés pendant la période de fermeture administrative des établissements.

Le schéma directeur national de la formation permet à l'ensemble des personnels de s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel autour des axes suivants :

- Se situer dans le système éducatif,
- Se former et perfectionner ses pratiques professionnelles,
- Être accompagné dans ses évolutions professionnelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que la formation continue est un vecteur indispensable du maintien de la qualité de l'enseignement et de la réussite des élèves. Nous vous invitons vivement à consulter le [PAF 2020-2021](#) accessible sur le portail académique. Il offre à chacun la possibilité de construire un parcours personnalisé. La campagne des inscriptions individuelles est ouverte via l'**application GAIA** jusqu'au **5 octobre 2020**.

Par ailleurs, la Mission École Entreprise (MEE) placée sous l'autorité de Stéphane PERRON, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DAFPIC) depuis le 1^{er} septembre 2020, facilite la création de relations durables entre les acteurs socio-économiques et les établissements. Les actions de la MEE améliorent la connaissance de l'environnement local et favorisent l'insertion professionnelle des jeunes au travers des stages et des PFMP. Elle est aussi un relais pour proposer des temps forts liés aux grands événements nationaux (« Semaine École-entreprise », « Semaine de l'industrie », « Semaine de l'économie sociale et solidaire » ...). Afin de développer l'esprit d'entreprendre et d'innovation des élèves, la mission vous accompagne dans la mise en œuvre de dispositifs tels que les mini-entreprises avec l'association « Entreprendre pour Apprendre ». Contact : pascale.morandini@ac-nancy-metz.fr

Comme chaque année, vous pouvez à titre personnel choisir un lieu de stage sous couvert d'une convention établie par votre chef d'établissement mais également vous inscrire dans le cadre des stages proposés par le Centre d'Études et de Recherches sur les Partenariats avec les Entreprises et les Professions ([CEFPEP](#)).

- **Les certifications des enseignants**

Certifier vos compétences dans le domaine de la formation, de l'accueil inclusif ou des langues étrangères est un acte de développement professionnel et personnel. Aussi nous apprécions fortement l'engagement que cela représente. Diverses certifications vous sont accessibles : le [CAFFA](#), le [CAPPEI](#) et la [certification DNL](#).

3. MISE EN ŒUVRE DE LA TVP, CONSIGNES ET STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES :

3.1 Mesures phares de la TVP

La transformation de la voie professionnelle a notamment introduit quatre mesures phares dans les enseignements dispensés en LP. Ces nouveautés nourrissent l'objectif de mettre en évidence pour l'élève l'imbrication des compétences professionnelles avec les éléments des programmes d'enseignement général. Elles tendent également à consolider et à renforcer les acquis des élèves et à les préparer au mieux à une adaptation aux métiers de demain.

Nous avons observé différentes séances de co-intervention : votre engagement a permis de donner du sens aux enseignements. Vous avez su partager votre savoir-faire pédagogique et renforcer le travail pluridisciplinaire. Nous vous encourageons à poursuivre cette collaboration, à témoigner de vos réussites et à solliciter un accompagnement en cas de besoin, auprès des personnels d'encadrement. Nous vous invitons aussi à vous référer régulièrement aux vadémécums :

- [Co-intervention](#)
- [Consolidation des Acquis et Accompagnement Personnalisé](#)
- [Chef d'œuvre](#)
- [Renforcement des usages du numérique](#)

3.2 Accompagnement des parcours de formation des élèves

La voie professionnelle s'affirme comme une voie d'excellence qui permet aux élèves de suivre un parcours adapté à leurs besoins et ambitieux dans l'objectif d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études.

- [Classe de 3^{ème} Prépa Métiers](#)
- [Module de poursuite d'études](#)
- [CAP en 1-2-3 ans](#)
- [Mobilités internationales et européennes](#)
- [Module d'insertion professionnelle](#)
- [Usages du numérique](#)

3.3 Rappel des éléments de réussite

À la suite de la continuité pédagogique, nous vous sensibilisons à la nécessité première de réaliser en ce début d'année scolaire un positionnement des élèves pour identifier les acquis et les besoins spécifiques de chacun d'eux pour rétablir un cadre propice aux apprentissages. Cette priorité requiert une attention particulière.

D'une manière générale, les éléments de réussite restent :

- La construction collaborative d'une stratégie globale pluridisciplinaire ajustable tout au long de la formation,
- La mise en place un outil de suivi individualisé d'acquisition des compétences, numérique et collaboratif,
- La proposition d'activités de difficulté progressive en vue de l'acquisition des compétences,
- L'élaboration d'une démarche pédagogique en rupture avec l'enseignement traditionnel notamment par la mise en action des élèves au travers de situations professionnelles,
- La prise en compte des besoins de chacun,
- L'enracinement des activités pédagogiques dans des espaces professionnels et au travers des usages du numérique.
- L'évaluation envisagée comme un outil de progression et non comme une finalité,
- La certification au fil de l'eau, dans le respect du rythme d'acquisition des compétences propre à chaque élève (CCF).

3.4 Économie-droit et économie-gestion dans les baccalauréats de la production

Nous rappelons aux enseignants la nécessité de contextualiser l'enseignement d'économie-droit ou d'économie-gestion en fonction de la spécialité professionnelle des élèves. Cela suppose que les séquences pédagogiques s'appuient plus largement sur une production de l'enseignant, et que la chronologie stratégique soit pensée en appui opportun des enseignements de spécialité.

Par ailleurs nous invitons les équipes à porter toute leur attention sur les modalités d'évaluation de l'économie-droit en baccalauréat professionnel : il convient en effet de préparer progressivement les élèves à une démarche d'analyse documentaire visant à développer leur esprit critique de citoyen éclairé, en prenant appui sur les éléments notionnels. Cette préparation à l'évaluation des compétences est désormais au cœur de ces enseignements.

3.5 Site académique des filières « économie gestion »

[Le site internet des filières tertiaires](#) a récemment été rénové et nous remercions à nouveau les artisans de cette réussite. Nous invitons les enseignants à faire vivre les pages de ce site en suggérant des publications. Vos interlocuteurs sont :

- Commerce Vente : Johnny.Eisenhauer@ac-nancy-metz.fr
- Transport Logistique : Cyril.Gamel@ac-nancy-metz.fr
- Hôtellerie Restauration : Gael.Vouters@ac-nancy-metz.fr
- Alimentation : Sebastien.Louis@ac-nancy-metz.fr
- Gestion Administration : Antonino.Gulli@ac-nancy-metz.fr
- Fleuristerie et Métiers de la Sécurité : IEN de la filière

3.6 Espaces professionnels

Les espaces professionnels sont le lieu privilégié des enseignements de spécialité. Nous invitons les professeurs à les investir pleinement. Au cœur des apprentissages, ils facilitent la contextualisation, la mise en activité dans une situation professionnelle donnée et permettent de créer une véritable rupture dans les pratiques pédagogiques.

3.7 Usages du numérique

La circulaire de rentrée précise « que le numérique est devenu indispensable dans la vie personnelle, citoyenne et professionnelle de chacun. Dans le contexte de crise sanitaire que nous avons connu, il est plus que jamais essentiel d'y préparer tous les élèves pour qu'ils puissent tirer parti des opportunités qu'offre le numérique et développer des usages responsables », en conséquence, le numérique doit être au cœur des apprentissages.

Vous pouvez vous appuyer en ce sens sur les travaux auxquels vous avez participé, publiés sur le site de la [DANE](#) lors de la période de fermeture administrative des établissements.

Au regard du respect des dispositions légales relatives au RGPD, nous vous remercions de bien vouloir utiliser exclusivement les outils institutionnels à votre disposition. L'usage d'outils non autorisés peut engendrer le vol de données et engager votre responsabilité et celle des chefs d'établissement.

Cette année, le [dispositif Pix](#) sera généralisé dans les collèges et lycées et donnera notamment lieu à une certification des compétences numériques pour les élèves de 3^{ème} et de Terminale.

Nous vous rappelons que toutes vos communications professionnelles électroniques doivent se faire exclusivement à partir de votre messagerie académique et sous couvert de votre chef d'établissement.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire 2020-2021.

Ressources : Cliquez sur l'image pour y accéder.

